



Enquête pour agression sexuelle

Par **PVH001**, le **27/09/2022 à 10:10**

Bonjour,rnrn rnJ'ai reçu un coup de téléphone qui m'a perturbé ce vendredi. Une policière me convoque au mois d'octobre en tant que témoin dans le cadre de l'enquête sur un cousin qui aurait agressé 3 jeunes filles (mineures) dans ma famille (dans le cadre de ce qui semble être une enquête de personnalité).rn rnOr, celui-ci ne m'a rien fait (du moins, pas que je me souviennne), mais son frère a lui-même abusé de moi sexuellement quand j'étais enfant et adolescent.rn rnJe me demande donc si je dois évoquer cette agression lors de mon audition (ne serait-ce que pour contextualiser les agressions de celui qui est mis en examen et faire comprendre que le comportement incestueux dans la famille le dépasse et qu'il a peut être lui-même été victime d'un aïeul ainsi que son frère) ou me taire sur ce sujet pour ne pas remuer tout ça (sachant que dans mon cas, les faits sont prescrits et que je ne souhaite pas qu'une autre procédure soit entamée dans laquelle je serai le centre).rn rnJ'aimerais avoir votre éclairagern rnMerci d'avance

Par **Henriri**, le **27/09/2022 à 11:36**

Hello !rnrn**PVH** si votre agression par un de ces cousins (A) est prescrite et que vous voulez éviter de réveiller cette souffrance, alors a priori restez-en à ce qu'on va vous demander dans le cadre de l'enquête de personnalité visant son frère (B) pour d'éventuels faits similaires sur trois mineures).rnrnMais si lors de votre entretien il vous semble opportun d'élargir votre témoignage* à votre propre agression par le cousin A et que vous en avez la force et le courage, alors vous verrez bien si vous le faites pour éclairer l'éventuel contexte incestueux de sa famille comme vous l'avez dit. Je pense que personne ne peut savoir à votre place.rnrn* vous dites que B ne vous a rien fait, mais en précisant tout demême "*du moins pas que je me souviennne*"...rnrnMais ma réaction n'a rien d'un éclairage juridique.rnrnCordialement.